

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

15, Rue des Luminaires

03500 BAYET

Année 2024 - 2025

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Le projet pédagogique fixe les orientations d'une structure d'accueil. Il est spécifique à chaque établissement. Rédigé par l'ensemble de l'équipe, sur la base du projet éducatif, il n'est pas exhaustif et doit faire l'objet d'une constante réflexion.

A partir du cadre fixé par le projet éducatif, la directrice de l'accueil de loisirs périscolaire élabore le projet pédagogique de fonctionnement. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement de l'équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Le projet éducatif est un document produit par l'organisateur de l'accueil. La directrice de l'accueil est chargée de le mettre en œuvre en rédigeant un projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Le projet d'animation et le projet d'activités sont les outils utilisés par les animateurs pour mettre en œuvre le projet pédagogique.

1 – LE PROJET EDUCATIF

La commune de BAYET compte 700 habitants. Elle est située dans le département de l'Allier et fait partie de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne.

La commune de BAYET a décidé de consacrer une place importante à l'enfant en tant que citoyen à part entière au sein de la commune, en complémentarité de la famille et de l'école.

Elle souhaite offrir un service de garde collective des enfants utiles aux parents, notamment lorsqu'ils travaillent. Ce service de proximité doit être de qualité et assurer tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les enfants doivent profiter de ce temps pour vivre des activités adaptées à leurs âges, susceptibles de les intéresser et favorisant le développement de leur sociabilisation.

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille en périscolaire les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés à l'école de Bayet.

Les objectifs éducatifs :

- **Promouvoir l'accès à des activités respectant l'environnement**

L'accueil est un lieu d'éducation mais ce n'est pas l'école. Les activités doivent satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité de l'enfant. L'animateur doit laisser jouer, donner à jouer, jouer avec et faire jouer.

L'accueil de loisirs doit s'ouvrir sur l'extérieur et permettre aux enfants de découvrir leur village, leur environnement, d'utiliser les infrastructures : jardin des sens, île des Grottes.

Cette découverte va avec une éducation au respect de l'environnement.

- **Favoriser l'éclosion de la personnalité de l'enfant et la prise de confiance en soi en valorisant des compétences différentes et complémentaires de l'école**

En considérant l'enfant comme une personne avec sa propre histoire, des besoins et des capacités, l'adulte le reconnaît comme tel.

Il doit aider l'enfant à trouver sa place dans la société.

Les activités doivent permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer.

L'accès à la culture doit être une priorité, en renforçant l'accès aux différents types de productions artistiques et culturelles (activités plastique, musicale, théâtrale, lecture et écriture...) sans pour autant pousser les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire en les associant autant que possible à la création de leurs activités.

- **Permettre à l'enfant de s'exprimer et de communiquer tout en étant tolérant envers autrui**

L'accueil de loisirs doit pouvoir permettre à l'enfant de découvrir les valeurs de solidarité, de citoyenneté, de laïcité, de liberté et d'ouverture aux autres.

L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte qui doit être suffisamment attentif pour répondre à ses besoins spécifiques.

La communication entre les enfants et avec les adultes doit être favorisée.

L'enfant peut donner son avis et être entendu. Il peut faire des choix, avoir des idées et les exprimer. L'adulte doit laisser à l'enfant des espaces de liberté. Il doit mettre en place des moyens pour que l'enfant puisse proposer, choisir et donner son avis sur les activités proposées.

Dans la mesure du possible, l'enfant doit pouvoir vivre à son rythme pendant le temps d'accueil.

- **Offrir un cadre propice à la découverte de la vie en communauté avec ses règles tout en préservant les notions d'enfance, d'éveil et de jeu**

L'adulte doit permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant.

La définition, avec les enfants, des règles de vie communes à l'intérieur de l'accueil de loisirs, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeur telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité).

Une fois instaurées les règles de vie sont non négociables. Elles doivent être compréhensibles par l'enfant et adaptées à son âge et, bien sûr, elles garantissent sa sécurité.

Le jeu et le sport, avec leurs règles, doivent permettre à l'enfant de s'épanouir en respectant les autres.

L'accueil périscolaire donne la possibilité de vivre des temps de découvertes de soi et des autres dans un contexte de détente. Les temps de loisirs participent à l'éducation des enfants et leur offre la possibilité de s'approprier un environnement, des expériences.

L'enfant apprend en jouant librement dans un espace que nous avons organisé, pensé sous un regard attentif et émerveillé.

Les contrats liés aux partenaires

La CAF de l'Allier :

L'accueil périscolaire perçoit une prestation de service pour l'ensemble de ses activités (petite crèche, accueil périscolaire).

Le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Allier) :

L'accueil de loisirs périscolaire est déclaré auprès de la SDJES. Une déclaration annuelle est réalisée afin de déclarer le personnel encadrant, les effectifs accueillis et les périodes d'ouverture.

Le SDJES s'assure du suivi du projet éducatif et pédagogique. Il a aussi un rôle de conseil et de formation auprès des équipes.

Le conseil départemental :

C'est le médecin de la PMI qui accorde l'agrément de notre structure pour les enfants de moins de 6 ans. Il est aussi notre conseiller concernant les protocoles sanitaires.

2 LE PROJET PEDAGOGIQUE

2 – 1 LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif 1 : favoriser la socialisation de l'enfant en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.

En lui permettant de s'exprimer, d'échanger entre enfants mais aussi avec les adultes.

En prenant en compte ses avis et ses choix. En lui permettant de choisir, d'organiser.

En poursuivant des actions de sensibilisation autour de l'éducation citoyenne.

En développant des actions autour du respect : respect d'autrui (je me respecte et je respecte les autres), respect de mon environnement (la faune et la flore), respect du matériel.

Moyens mis en œuvre

- . Les enfants sont responsabilisés
- . Mise en place de jeux sportifs, jeux de société, activités manuelles
- . Mise en place de jeux collectifs, de coopération
- . Echanges enfants/adultes : partage de connaissances, transmissions. Les enfants transmettent un savoir à leurs camarades (ex : comment faire un bracelet) ou aux adultes (ex : je t'apprends le tricot), entraide.
- . Mise en place d'actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants : il s'agit de sensibiliser

Objectif 2 : aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, développer la confiance et l'estime de soi

En prenant en compte chaque enfant, être attentif aux rythmes spécifiques de chacun.

En amenant l'enfant à trouver sa place dans le groupe.

En permettant à l'enfant de faire ses propres choix.

En le sensibilisant au respect des autres et de soi-même.

En l'accompagnant vers l'estime de soi.

En laissant l'enfant libre de participer ou non aux activités

En le laissant libre de ne rien faire

En assurant sa sécurité physique, morale et affective

En lui permettant d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance

Moyens mis en œuvre

- . Proposer des activités encadrées ou en autonomie
- . Proposer des tutorats entre grands et petits : les grands apprennent aux petits à faire de la pâte à modeler, à jouer à certains jeux...
- . Prendre en compte les avis et pouvoir prendre des décisions communes
- . Laisser les enfants acteurs de leurs jeux
- . Responsabiliser les plus grands en soutien aux plus petits
- . Les animateurs sont disponibles et à l'écoute de l'enfant
- . Dans les cas d'opposition, l'animateur essaie d'amener les enfants à l'autonomie en utilisant des techniques de gestion de conflits et de reformulation

Objectif 3 : permettre à l'enfant de découvrir son environnement et se l'approprier en ayant un comportement écocitoyen

En le sensibilisant à son environnement direct

En faisant appel à sa curiosité

En facilitant les rencontres avec les acteurs locaux (bénévoles, associations...)

En utilisant les ressources les plus simples de la nature pour créer

Moyens mis en œuvre

. Mise en place d'animations écocitoyennes menées par l'équipe d'animation et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés

. Proposer des activités liées au milieu naturel, à l'environnement proche

. Avoir la possibilité d'évoluer sur différents sites locaux tels que le jardin des sens, le coin des sciences, l'île aux grottes

. Faire intervenir des personnes ressources du territoire, via des rencontres intergénérationnelles. Transmission de certains savoirs.

. En poursuivant notre démarche d'éco labellisation

. En mettant en place des programmes d'animations, des projets permettant l'apprentissage de connaissances propres à un comportement citoyen (gestes de 1^{er} secours, de prévention aux risques au domicile...)

. En sensibilisant les enfants sur les richesses de notre milieu de vie et sur leur préservation, leur protection

Objectif 4 : Favoriser le développement de l'enfant et éveiller son imagination et sa créativité

En lui permettant d'utiliser, d'expérimenter et de s'exprimer sur différents supports, différents matériaux et différentes techniques (propositions riches et variées)

En lui permettant de choisir, d'organiser

En laissant libre l'enfant de créer par lui-même

En laissant l'enfant s'exprimer, s'approprier ses créations

En imaginant des activités créatives, sensorielles autour de la nature

Moyens mis en œuvre

. Mettre à disposition des enfants différents matériaux, matériels

. Proposer différentes activités (peinture, modelage, dessin) en utilisant différentes techniques

. Proposer des ateliers d'expression corporels

Objectif 5 : favoriser l'implication des parents dans la vie de l'accueil

En facilitant la transmission d'information et en développant la communication

En instaurant une relation de confiance

En sollicitant les familles pour le matériel de récupération

En développant des moments festifs

En mettant en place des actions permettant l'implication des familles tout en s'adaptant à leurs possibilités

Moyens mis en œuvre

- . Mise en place de temps de rencontre, de partage
- . Mise en place d'ateliers parents-enfants
- . Privilégier les temps d'accueil auprès des familles
- . Mettre en place différents moyens de communication, d'information

2 – 2 LES MOYENS HUMAINS

Une responsable, directrice de la Maison de l'Enfance. Diplômée EJE et BAFA. Elle a en charge les inscriptions des familles (RDV – dossiers), elle saisit les registres de présences et la facturation, elle gère le personnel, elle supervise le budget, gère les courses pour les goûters, et met en place tous les ans des entretiens individuels pour chaque personne de l'équipe.

Une responsable pédagogique, directrice de l'accueil de loisirs. Diplômée du CQP et BAFD en cours de validation. La responsable pédagogique fait partie de l'équipe d'animation. Elle joue un rôle de coordinatrice au niveau du déroulement du projet, elle doit mettre en place des temps de réunion pédagogique avec son équipe, elle a un rôle pédagogique et formateur auprès des animateurs et animateurs stagiaires, elle doit réaliser un projet pédagogique avec son équipe pour l'accueil de loisirs périscolaire en se référant au projet éducatif établi par l'équipe municipale, elle doit proposer un programme d'animation et mettre en place des projets pour la structure en les faisant valider auprès de l'équipe et de la municipalité. Elle doit gérer le budget de l'accueil, gérer une équipe de 4 personnes, entretenir et favoriser la communication avec les familles.

4 animateurs interviennent chaque jour (4 le matin et 4 le soir). Ils sont diplômés pour certains du CQP, du BAFA, du CAP Petite Enfance ou exercent les fonctions d'ATSEM au sein de l'école. L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique. Il doit être à l'écoute des enfants, rester disponible et répondre à leurs demandes, garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant. Il doit être force de proposition et adapter les activités en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

L'équipe d'animation peut être complétée occasionnellement par des agents permanents de la crèche (auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance, BAFA) ou par du personnel remplaçant en cas d'absence.

Le rôle de chacun : *l'animateur et tous les mots qui en découlent.*

Animer, accueillir, aimer, amuser, accompagner, associer

Naturel, nous, nature, noyau, naviguer

Invention, intervention, imagination, intention, intense

Matériel, manuel, motivation

Autonomie, ambiance, adaptabilité, attention, ambiance

Tempérer, trouver, théâtre, tolérance

Ensemble, étoiles, expériences, écouter, entendre, énergie, évaluation

Unis, union, utile

Respect, règles, ranger, règlements, rôle, réaliser, réunir, rangement

2- 3 LES ESPACES ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Nous disposons de la classe des maternelles (2 salles).



Cette classe est occupée en majorité par les PS/MS/GS.

Une salle de motricité où les enfants sont accueillis tous les matins, est plutôt réservée aux CP/CE/CM.



Nous disposons aussi de la cour de l'école et du préau que nous avons aménagé avec des tables, bancs et quelques meubles de rangement.



Les infrastructures de proximité utilisées par l'accueil de loisirs : le city stade situé entre l'école, le restaurant municipal et la salle des fêtes, le jardin des sens situé en contrebas de la crèche, l'aire de loisirs (jeux portiques, grande surface herbagée), ainsi que le parcours de santé (situé à l'île aux grottes).

2 - 4 LES MOYENS MATERIELS

Des jeux de société, de construction, des jouets, des livres, du matériel ressource (papier, crayons, colle, ciseaux, peinture...) et des jeux pour l'extérieur (ballons, raquettes, cerceaux, jeux pour le sable...) sont à la disposition des enfants.

2 - 5 ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Les inscriptions

Pour fréquenter l'accueil de loisirs périscolaire, il est indispensable de fournir un dossier d'inscription.

Le dossier d'inscription doit être complet avant la participation aux activités (fiche d'inscription, de renseignements et d'autorisations, copie du dernier avis d'imposition, numéro allocataire CAF ou MSA, attestation d'assurance en responsabilité civile, copie des vaccinations, PAI).

Il est dans l'intérêt des familles de souscrire et /ou de vérifier que leur contrat d'assurance couvre les dommages corporels auxquels les enfants peuvent être exposés lors de leur participation aux activités.

La participation financière

Le tarif est fixé par délibération du conseil municipal, à la présence et en fonction des revenus des personnes composant le foyer où vit l'enfant.

Tarifs en vigueur au 1er septembre 2023

Pour les ménages percevant moins de 15000 euros annuels : 1,20 euros la présence

Pour les ménages percevant entre 15001 et 25000 euros annuel : 1,25 euros la présence

Pour les ménages percevant plus de 25001 euros annuels : 1,30 euros la présence.

L'accueil est déclaré auprès de la DJEPVA (direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative), ce qui engendre un taux d'encadrement réglementé.

Période de fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30 durant toutes les périodes scolaires.

Le matin

Dès 7h, les enfants de la PS au CM2 sont accueillis dans la salle de motricité. L'arrivée des enfants est échelonnée, tout comme celle des animateurs. Entre 7h30 et 8h, les enfants de PS/MS et GS se dirigeront dans la classe maternelle afin de poursuivre l'accueil. Chaque enfant profite de ce moment pour commencer la journée à son rythme. Il est donc important

de prendre en compte chaque enfant afin de rendre ce temps agréable, de répondre au mieux au bien être de chacun. Des activités calmes sont également proposées, avec ou sans la présence de l'adulte dans le jeu, tel que jeux de société, coloriages ...

S'ils le préfèrent, les enfants peuvent faire des jeux libres (construction, dinette, coloriage, dessin...), écouter de la musique ou ne rien faire du tout.

Les jeux d'imitation (dinettes, kapla, ...) sont toujours à disposition.

Dès l'arrivée de l'enfant, l'animateur « pointe » sa présence sur la feuille. Ainsi, les animateurs savent en permanence le nombre d'enfants présents dans les locaux ou dans la cour.

Entre 8h50 et 9h, les enfants sont pris en charge par les enseignantes.

Le soir

A 16h30, les animateurs prennent en charge les enfants dès la sortie de l'école. L'un d'eux dépose une ardoise devant chaque classe où le prénom de chaque enfant inscrit en accueil périscolaire est noté. Dès la sortie des classes, les enseignantes informent les enfants de leur inscription et les envoient vers les animateurs. Ainsi, ce fonctionnement facilite la rapidité de prise en charge des enfants, et permet d'éviter les erreurs. Une fois tous les enfants accueillis, un goûter acheté par l'ALSH est proposé. Celui-ci répond aux principes d'une alimentation responsable (produits locaux). Il se déroule généralement à l'extérieur, sous le préau de l'école. En fonction des conditions météorologiques, les enfants pourront goûter dans la classe. Une fois, tous les enfants installés, les animateurs distribuent le goûter à chacun en veillant strictement aux PAI. Un autre animateur pointe leur présence sur la feuille de présence.

Ensuite, suivant la météo et l'envie des enfants, des activités leur sont proposées en intérieur ou en extérieur. Chacun a la possibilité de choisir entre des jeux libres et des activités manuelles ou sportives, selon où se passe la séance.

Le départ des enfants est échelonné.

2 – 6 LES REUNIONS

Tous les ans, au retour de nos vacances d'été et avant la rentrée des classes, toute l'équipe de la Maison de l'Enfance se retrouve pour réaménager les salles, revoir nos différents projets, mettre à jour la partie administrative et les projets d'animation.

L'équipe de l'Accueil de loisirs se retrouve afin d'organiser la rentrée (mise en place des salles, du tableau de présence, vérification des dossiers, composition des sacs à dos, des trousseaux à pharmacie, préparation des différents projets).

. 8 à 10 réunions par an pour préparer nos différents projets, effectuer des bilans, travailler le projet pédagogique.

Un cahier de liaison est à disposition de l'équipe. La directrice note toutes les informations importantes que les agents doivent consulter à chaque prise de poste et mettre en œuvre. Chacun doit investir ce cahier afin de

relayer toute information nécessaire au bon déroulement des temps d'accueil.

Un autre cahier de liaison sert de lien de transmission des informations entre l'école, l'accueil de loisirs et la crèche. Celui-ci est transporté chaque jour avec les différents papiers administratifs de l'accueil, l'ATSEM le garde la journée en classe afin d'y coller tous documents utiles aux autres services. Les autres services notent toutes informations relatives aux projets, sorties.

3 – 7 L'INFIRMERIE

La directrice de la structure est responsable du suivi sanitaire et est titulaire du PSC1. Elle s'assure de la collecte des renseignements médicaux de chaque mineur (dossier d'inscription) et informe le personnel des allergies médicamenteuses et/ou alimentaires (mettre à jour régulièrement).

Elle est assistée par la directrice pédagogique, nommée assistant sanitaire, qui est chargée de tenir à jour la pharmacie de secours, la caisse des PAI, ainsi que la caisse de PMS (protocole de mise en sûreté). Elle doit également déclarer auprès du SDJES tout accident grave.

Chaque animateur doit tenir le cahier de soin dans lequel est précisé chaque acte de soin donné aux mineurs.

Hors PAI, aucun médicament ne sera administré aux enfants par l'équipe d'animation, même avec ordonnance.

Des exercices d'alerte incendie et de confinement ont lieu plusieurs fois par an.

Les numéros de téléphone obligatoires et importants sont notés dans les dossiers « sac à dos » et affichés dans les salles d'accueil.

2 – 6 EVALUATION

Il est important pour chacun d'évaluer son activité et de s'auto-évaluer.

Ce temps d'évaluation permet d'évaluer la participation des enfants, de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs. L'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite. Elle vise à apprécier la pertinence de nos actions et leur efficacité, mais aussi la cohérence et l'utilité.

A chaque réunion d'équipe un bilan est fait sur les activités menées, les objectifs, la vie de groupe... Les outils mis en place sont les retours des parents, des enfants et de l'équipe d'encadrement. Des réunions bilans sont mises en place à intervalles réguliers.

Concernant l'évaluation des activités, des projets, nous allons nous appuyer sur des critères quantitatifs, à savoir évaluer la fréquentation aux temps d'accueil, aux animations proposées, à l'implication des enfants et/ou des familles à la réalisation des projets d'activités.

L'évaluation de l'équipe passe aussi par :

4 Les problèmes rencontrés et la recherche de solution

5 La tenue de l'échéancier de chaque projet

6 L'entretien individuel tous les ans avec la directrice de la Maison de l'Enfance pour évaluer le savoir-faire, savoir-être auprès des enfants et l'accueil des parents. Elaborer un bilan sur ses points forts et ses points faibles, ses projets.

Ces démarches auront pour but d'améliorer la qualité de travail de l'équipe auprès des enfants.

Des fiches d'évaluation sont à disposition des animateurs. Elles permettent de s'auto-évaluer sur la menée des activités, l'investissement personnel et le travail d'équipe. Celles-ci sont remplies à la suite de chaque animation exceptionnelles (atelier avec intervenant, atelier parents-enfants, sortie, projet...).